

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: Sulfate cuivrique pentahydraté
N° CE	: 231-847-6
N° CAS	: 7758-99-8
Formule brute	: $\text{CuSO}_4 \cdot 5\text{H}_2\text{O}$

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Nutritif; Complément alimentaire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Jost Chemical Co.
8150 Lackland Rd.
63114 Saint Louis, Missouri
T 314-428-4300 - F 314-428-4366
sds@jostchemical.com - www.jostchemical.com

Distributeur

JOST CHEMICAL EUROPE SPRL
rue du Bois Portal n° 30/1-3
B - 5300 Andenne - BELGIQUE
T +32 85-552655 - F +32 85-552654
info@jostchemical.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident
Appelez CHEMTREC Jour ou Nuit
États-Unis et Canada: 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887
Global: +1 703-741-5970

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3	H301
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1	H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Mentions de danger (CLP) :

: H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir l'information sur cette étiquette).
P330 - Rincer la bouche.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Sulfate cuivrique pentahydraté	(N° CAS) 7758-99-8 (N° CE) 231-847-6	100

Textes des phrases H: voir section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : APRÈS INHALATION DE POUSSIÈRES: Gorge sèche/mal de gorge. Toux. EN CAS D'ECHAUFFEMENT: Fièvre de fumée de métal.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Goût de métal. Irritation des muqueuses buccales. Nausées. Vomissements. Maux de tête. Vertiges. Etat de faiblesse. APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Douleurs abdominales. Diarrhée. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Modification de la composition de l'urine. Pertes de connaissance.
Symptômes chroniques : Teint rouge. Démangeaison. Eruption/dermatite. Etat de faiblesse. Perte de poids. Toux. Risque d'inflammation des voies aériennes. Risque de pneumonie. Hypertrophie/atteinte du foie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés : Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion direct. Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion indirect.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. En cas d'incendie/échauffement: envisager l'évacuation. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Dégagement nuages de poussière: combinaison antipoussières. Vêtements de protection appropriés: voir "Manipulation".
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières	: Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Produits incompatibles	: Acétylène. Magnésium.
Chaleur et sources d'ignition	: sources de chaleur.
Informations sur le stockage en commun	: agents de réduction. bases (fortes). eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection des mains:

Gants de protection étanches

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Dégagement de poussières: vêtements anti-poussières

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Cristaux bleus, poudre bleue.
Masse moléculaire	: 249,69 g/mol
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4 (3.2 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 110 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: > 110 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,3
Masse volumique	: 2286 kg/m ³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans le méthanol. Soluble dans le glycérol. Eau: 23 g/100ml Ethanol: 16 g/100ml (18 °C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

Autres propriétés : Hygroscopique. La matière a une réaction acide.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre) et formation de vapeurs métalliques. Réaction exothermique avec certains composés: risque d'incendie (accru). Réagit violemment avec les réducteurs (forts).

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acétylène. Magnésium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Sulfate cuivrique pentahydraté (7758-99-8)

DL50 orale rat	300 mg/kg (Rat; OCDE 401 : Toxicité orale aiguë; Valeur expérimentale; 482 mg/kg bodyweight; Rat)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin; Étude de littérature; OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë)

Provoque des lésions oculaires graves. : Provoque une irritation cutanée.
pH: 4 (3.2 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 4 (3.2 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Données manquantes)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Données manquantes)

Cancérogénicité : Non classé (Données manquantes)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Données manquantes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Données manquantes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Données manquantes)

Danger par aspiration : Non classé (Données manquantes)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Dangereux pour l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ecologie - air : Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009). Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 842/2006). TA-Luft Klasse 5.2.1.

Ecologie - eau : Pollue les eaux souterraines. Concentration maximale dans eau potable: 2.0 mg/l (cuivre) (Directive 98/83/CE); 250 mg/l (sulfate) (Directive 98/83/CE). Très toxique pour les poissons. Très toxique pour les invertébrés (Daphnia). Très toxique pour les algues. Changement de pH.

Dangereux pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sulfate cuivrique pentahydraté (7758-99-8)

Seuil toxique algues 2	0,368 mg/l (ErC50; OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance; 72 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Système statique; Eau douce (non salée); Read-across)
------------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Sulfate cuivrique pentahydraté (7758-99-8)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet. Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sulfate cuivrique pentahydraté (7758-99-8)

BCF poissons 1	13 mg/kg Cyprinus carpio
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Sulfate cuivrique pentahydraté (7758-99-8)

Ecologie - sol	Toxique pour la flore.
----------------	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sulfate cuivrique pentahydraté (7758-99-8)

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler/réutiliser. Précipiter/rendre insoluble. Transporter vers une décharge agréée (Classe I). Ne pas rejeter à l'égout.

Indications complémentaires : LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport




En conformité avec: ADR / IATA / IMDG

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
3077	3077	3077
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.
Description document de transport		
UN 3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Cupric Sulfate), 9, III, (E)	No ONU 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Sulfate cuivrique), 9, III, MARINE POLLUANT	No ONU 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S. (Sulfate cuivrique), 9, III,
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
9	9	9

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

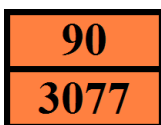
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

		
14.4. Groupe d'emballage		
III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis
Code de classification (ADR) : M7
Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis
Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 966, 967
Quantités limitées (IMDG) : 5 kg
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P002, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B3
Instructions pour citernes (IMDG) : T1, BK1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-F
Catégorie de chargement (IMDG) : A

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y956
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 956
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 400kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 956
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 400kg
Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A179, A197
Code ERG (IATA) : 9L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Sulfate cuivrique pentahydraté

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Sulfate cuivrique pentahydraté n'est pas sur la liste Candidate REACH

Sulfate cuivrique pentahydraté n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit